

## Communiqué de Jean GLAVANY

Le 4 mars 2013

Je veux essayer d'être clair à propos de l'accord interprofessionnel sur l'emploi signé en janvier par certains partenaires sociaux et qui va venir devant le Parlement dans les semaines qui viennent.

Je veux être clair autour de quelques idées simples :

1- Je valide la méthode. Le dialogue social plutôt que l'oukase, la négociation plutôt que l'arbitraire, le compromis plutôt que l'autoritarisme, en un mot la démocratie sociale. Nous l'avons annoncée, nous l'avons fait et c'est une marque de pouvoir de gauche que je voudrais voir renforcée dans les années à venir.

2- Ayant validé la méthode, j'en valide le résultat. Question de cohérence. Au moins dans ses grands équilibres.

Sinon, je le dis tout aussi clairement, il n'y aura plus de démocratie sociale dans notre pays ! Comment, en effet, faire venir les partenaires sociaux, demain, à la table de négociations nouvelles si on leur dit d'entrée de jeu que les compromis qu'ils trouveront seront passés par pertes et profits ?

Je valide donc la méthode et son résultat global.

3- Pour autant, je suis un parlementaire de la République et non pas un huissier de justice – profession honorable s'il en est ! –, juste bon à « constater » l'accord. Ca ne peut pas être « circulez, ya rien à voir, signez-là » !

Le Parlement, souverain, doit étudier l'accord et, sans remettre en cause ses grands équilibres, l'amender si nécessaire. L'amender sans le dénaturer.

Or, je le dis tout aussi clairement, ça me paraît nécessaire.

4- D'abord parce que l'accord a des « trous », en particulier celui du « traitement des sites industriels rentables » (et abandonnés !). On nous avait dit que ce dossier serait traité et il ne l'a pas été. Nous devons donc compléter l'accord.

5- Ensuite parce que la consultation du Conseil d'Etat fera, peut-être, (je dis bien « peut-être » mais je pourrais écrire « probablement ») apparaître une ou des non-conformités avec des engagements internationaux de la France et, notamment, des Conventions Européennes.

Si tel est le cas, nous corrigerons l'accord.

6- Enfin parce que l'accord est imprécis sur quelques points, c'est le moins que l'on puisse dire. Nous avons entendu Laurent BERGER (de la CFDT) d'une part, Bernard THIBault (CGT) et Jean-Claude MAILLY (FO) d'autre part, nous dire sur certains points précis, des choses totalement opposées ! Et ils l'ont fait les uns et les autres, de bonne foi ! Conclusion : il nous faudra donc éclaircir ces points, au moins pour empêcher ces interprétations divergentes.

7- Enfin, je veux parler politique, on m'en pardonnera. La Gauche républicaine ne peut pas, ne doit pas, avoir un interlocuteur syndical privilégié et exclusif, fût-il aussi respectable que la CFDT, et considérer que ce que disent les autres syndicats est nul est non avenu.

Chez les socialistes et leurs élus, il y a aussi des militants de la CGT et de FO et le socialisme est une synthèse de ces différentes sensibilités.

Même si nous devons respecter la négociation, l'accord et ses grands équilibres et, donc, valider l'accord, nous devons, nous aussi, trouver la voie du compromis.